Programme

AVOT OUBANIM

Parachat Réé 5785

Chabbath Mévarekhin

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Torah, chapitre 14, verset 22

PARACHA

Bonjour les enfants ! Cette semaine, la *Paracha* nous parle de la grande *Mitsva* de *Ma'asser*, le **prélèvement de la dîme.** Tant qu'on n'a pas effectué certains prélèvements sur une récolte, celle-ci s'appelle *Tevel*, et il est interdit d'en consommer. Évidemment, **cette *Mitsva* ne s'applique qu'en terre d'Israël**. Lorsqu'on est en France, ou n'importe où ailleurs dans le monde, on peut **manger tout ce qui pousse** sans avoir besoin de faire ces prélèvements.

Avant de prélever le *Ma'asser*, il y a un **premier prélèvement** qu'il faut faire, qui s'appelle la ***Térouma Guédola***, la grande *Térouma*. Ce qu'on prélève est donné au Cohen, et **seul le Cohen a le droit d'en manger**. On ne fixe pas une quantité précise : même une petite poignée suffit, mais on essaye de faire un **joli don**.

Une fois qu'on a prélevé la *Térouma Guédola*, on fait ensuite le ***Ma'asser Richon***, le "premier *Ma'asser*". Celui-là, on doit prélever **un dixième de la récolte**. Ce dixième est **donné au Lévi**. Et le Lévi, lui, a le **droit d'en faire ce qu'il veut**. Il peut le manger, le vendre, ou même le donner à quelqu'un d'autre.

Mais attention ! Lorsqu'il reçoit ce *Ma'asser Richon*, le Lévi doit à son tour **prélever quelque chose**. Ce

Suite en page 2

PARACHA SUITE

prélèvement s'appelle la ***Téroumat Ma'asser***. Il devra prélever un dixième de ce qu'il a reçu, et le donner au Cohen. Et **seul le Cohen aura le droit d'en manger**, comme pour la *Térouma Guédola*.

Donc, résumons : celui qui a récolté sa production commence par **donner un petit peu au Cohen**, c'est la *Térouma Guédola*. Ensuite, il donne un **dixième de ce qu'il reste au Lévi**, c'est le *Ma'asser Richon*. Et le Lévi, de son côté, donne à son tour **un dixième de ce qu'il a reçu au Cohen** : c'est la *Téroumat Ma'asser*.

Mais ce n'est pas tout. Il y a un autre prélèvement à faire, selon les années. En effet, les années sont organisées par **cycle de sept ans**. Et selon l'année, le deuxième *Ma'asser* change.

Dans les années 1, 2, 4 et 5 du cycle, on fait un deuxième prélèvement qu'on appelle le ***Ma'asser Chéni***. C'est un deuxième dixième, qu'on garde pour soi, mais qu'on devra **consommer dans la ville de Jérusalem**, dans la **pureté** et la **sainteté**.

? Si quelqu'un **habite loin de Jérusalem**, comment va-t-il faire ? Il ne va pas transporter des kilos de pommes ou des sacs de farine jusqu'à Jérusalem !

La Torah donne une solution : il échange les fruits du ***Ma'asser Chéni* contre de l'argent**, et lorsqu'il arrive à Jérusalem, il utilise cet argent pour **acheter à manger, dans la sainteté**. Il peut acheter, par exemple, de la viande, du vin ou d'autres bonnes choses pour les consommer avec sa famille dans la ville sainte.

Mais dans les années 3 et 6 du cycle, ce n'est pas le *Ma'asser Chéni* qu'on prélève, mais le ***Ma'asser 'Ani***, le *Ma'asser* du pauvre. À la place de monter à Jérusalem, on donne ce **deuxième dixième de la récolte aux pauvres**.

? Et que faisait le pauvre avec ce qu'il recevait ?

Il pouvait le **manger tranquillement chez lui**, ou s'il le souhaitait, il pouvait aussi le **donner à d'autres membres de sa famille**, ou même à **d'autres pauvres**. C'était un véritable **cadeau de la Torah** pour les aider à **vivre avec dignité**.

Enfin, précisons que tous ces prélèvements ne concernent que certaines récoltes : principalement les céréales comme le blé et l'orge, les olives et les raisins. Mais les *'Hakhamim* ont étendu la règle à presque tous les fruits et légumes en Israël, pour ne pas qu'on se trompe.

Mais il existe aussi des produits sur lesquels on n'a **pas besoin de prélever**. Par exemple, les **champignons**. Parce qu'ils ne poussent pas vraiment de la terre, mais seulement sur la terre. Et donc, ils sont **dispensés des prélèvements**.

Grâce à toutes ces lois magnifiques, la Torah nous apprend à partager, à donner, à penser aux autres : au Cohen, au Lévi, aux pauvres, et à respecter ce qu'Hachem nous a donné avec gratitude et générosité. Quelle belle *Mitsva* remplie de bonté !

Dossier Roch 'Hodech – Lois pour les jeunes filles

Choul'han 'Aroukh chapitre 417

HALAKHA

Chers enfants, ça y est, finies les vacances. Dès samedi soir, et donc dimanche et lundi, nous allons accueillir ***Roch 'Hodech Eloul***. À cette occasion, révisons ensemble quelques *Halakhot* sur *Roch 'Hodech*.

Dans ce chapitre, qui ne contient qu'une seule *Halakha*, le *Choul'han 'Aroukh* dit : "À *Roch 'Hodech*, il est **permis de travailler**." Les femmes qui ont l'habitude de ne pas travailler ce jour-là, c'est une bonne habitude. Le *Rama* précise que si l'habitude est de faire certains travaux et de ne pas en faire d'autres, il faudra aller d'après l'habitude.

? Pourquoi les femmes ont reçu ce privilège d'être en vacances aujourd'hui ? Ce n'est pas le cas pour les hommes.

Le *Michna Beroura* donne une réponse très émouvante : c'est que les femmes n'ont **pas donné leurs bijoux pour participer à la faute du Veau d'or**. C'est pourquoi Hachem leur a offert, à *Roch 'Hodech*, un jour semblable à *Yom Tov*, pour les féliciter d'avoir **résisté à la pression des hommes** qui leur demandaient de donner leurs bijoux. Parfois les hommes allaient même jusqu'à leur arracher leurs bijoux du cou et des oreilles.

? Est-ce que cette habitude concerne aussi les jeunes filles, ou seulement les femmes mariées ?

D'après certains décisionnaires, **même les jeunes filles** ont reçu ce cadeau de *Roch 'Hodech*, car elles n'ont pas donné leurs bijoux et n'ont pas fauté au Veau d'or. Mais d'après d'autres décisionnaires, ce sont **uniquement les femmes mariées** qui s'abstiennent de travailler à *Roch 'Hodech*, mais pas les jeunes filles.

? Maintenant, quels sont précisément les travaux que les femmes ont l'habitude de s'abstenir de faire à *Roch 'Hodech* ?

On peut dire globalement que les travaux concernés sont : coudre, repasser le linge, laver le linge, étendre le linge, qui sont **considérés comme des gros travaux**. Mais la **cuisine n'est pas concernée**. Une femme peut continuer à cuisiner et préparer de bons plats pour *Roch 'Hodech*.

? Y a-t-il une différence entre laver le linge à la machine ou le laver à la main ?

Certains décisionnaires **permettent de laver le linge en machine** à *Roch 'Hodech*, car ce n'est pas si fatigant. Mais beaucoup d'autres, parmi lesquels le Rav Kanievsky et le Rav Ben Tsion Abba Chaoul, demandent dans ce cas-là que ce soit le mari qui appuie le bouton et mette la machine en marche, après que la femme y ait introduit le linge.

? De la même manière, y a-t-il une différence entre mettre le linge au sèche-linge, ou l'étendre à la main, ce qui est plus fatigant ?

Le Rav Ben Tsion Abba Chaoul permettait aux femmes de mettre le linge au sèche-linge à *Roch 'Hodech*.

? Si le gagne-pain d'une femme est justement d'être repasseuse ou blanchisseuse, et qu'elle ne fait pas ça pour sa famille, mais **parce que c'est son métier**, est-ce qu'elle devra chômer à *Roch 'Hodech*, ou pourra-t-elle continuer à travailler quand même ?

Le *Beth Yossef* interdisait, même lorsqu'il s'agit de gagner son pain, et selon lui, une couturière, une repasseuse ou une blanchisseuse ne doivent donc **pas aller travailler** ce jour-là.

Toutefois, le *'Aroukh Hachoul'han* dit que cette loi de s'abstenir de certains travaux à *Roch 'Hodech* n'a pas été instituée pour faire **perdre de l'argent aux femmes**. C'est un cadeau pour les femmes. Donc, une femme a le droit de faire **tous ses travaux à *Roch 'Hodech* si elle les fait pour gagner sa vie.**

? Lorsque *Roch 'Hodech* dure **deux jours**, comme cette année, quand est-ce que les femmes doivent s'abstenir de faire ces travaux ?

Le *Michna Beroura* rapporte plusieurs opinions. Selon certains, elles doivent s'en **abstenir les deux jours**. Mais d'après d'autres, cela dépend de **l'habitude de l'endroit**. En pratique, Rav Nissim Karelitz dit que les femmes ont pris l'habitude de respecter les deux jours de *Roch 'Hodech*.

Le *Michna Beroura* conclut en disant que, quoi qu'il en soit, lorsque seul un jour de *Roch 'Hodech* est respecté, cela doit être le deuxième jour. Car le deuxième jour de *Roch 'Hodech*, c'est vraiment le premier jour du mois. Alors que le premier jour de *Roch 'Hodech* est encore le dernier jour du mois précédent.

MICHNA

Pirké Avot – Chapitre 5, Michna 21 (suite)

Chers enfants, la *Michna* nous parle aujourd'hui d'une étape très importante dans la vie d'une personne. Elle nous dit qu'à 40 ans, on arrive à l'âge de l'intelligence, de la compréhension profonde. Ce n'est pas un âge choisi au hasard, mais on l'apprend de Moshe *Rabbeinu* lui-même, qui a dit que c'est à cet âge-là que l'homme commence vraiment à comprendre les choses, à voir la vie avec une sagesse plus claire.

Cela signifie que jusqu'à 40 ans, on apprend, on grandit, on se construit, et à partir de cet âge, on commence à saisir les choses autrement. On n'est plus un enfant ni un simple adulte, mais on devient quelqu'un qui réfléchit vraiment, qui comprend le monde autour de lui, et qui peut prendre des décisions mûres.

C'est une étape où la tête et le cœur travaillent ensemble pour que la personne devienne sage et forte, capable de faire ce qui est juste, et de guider les autres aussi.

Dans le verset de *Devarim*, chapitre 29, Moshe *Rabbeinu* explique : *"Jusqu'à présent, Hachem ne vous avait pas donné un cœur pour comprendre, ni des yeux pour voir, ni des oreilles pour entendre ; mais maintenant, Hachem vous a donné ces choses."*

Cela veut dire qu'avant cet âge-là, l'homme n'avait pas encore la pleine capacité de vraiment saisir et comprendre tout ce que la vie et la Torah lui demandent. Mais à partir de 40 ans, tout cela commence à s'ouvrir en lui. Son cœur comprend mieux, ses yeux voient plus clair, et ses oreilles entendent plus finement.

C'est pour ça que la *Michna* dit que 40 ans, c'est l'âge de l'intelligence. C'est un âge où la sagesse grandit, où l'on peut prendre des décisions importantes, et où on devient vraiment responsable de soi-même et des autres.

La *Michna* continue en disant que l'âge de 50 ans, c'est l'âge des conseils. Cela veut dire qu'un homme est prêt à donner des conseils à autrui. Mais pour cela, il faut deux choses importantes : premièrement, l'intelligence, et deuxièmement, une expérience de la vie qui lui a fait voir beaucoup de choses.

Quand quelqu'un arrive à 50 ans, il est encore en pleine possession de son intelligence, et il a en même temps accumulé une grande expérience de la vie. C'est pourquoi il est prêt à guider les autres, à leur donner de bons conseils.

Cette idée, on la trouve aussi dans la Torah, dans le livre de Bamidbar, chapitre 8, versets 25 et 26. Là, on apprend qu'un Lévi, à partir de l'âge de 50 ans, arrête son service au Béth Amiqdach (le Temple). Mais le verset précise qu'« il servira ses frères ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela signifie que maintenant, il va consacrer le reste de sa vie à donner des conseils aux jeunes lévites, pour leur apprendre comment se comporter, comment être de bons lévites, et comment bien garder leur mission sacrée dans le Temple et auprès du peuple d'Israël.

Alors les enfants, vous voyez que la vie est une belle progression : à 40 ans, on gagne en intelligence, et à 50 ans, on devient un guide pour les autres grâce à son expérience. Chaque étape nous prépare à grandir et à aider ceux qui nous entourent.

Chmouel I, chapitre 18, versets 10 à 16

CHMOUEL
PROPHÈTES

Chers enfants, le lendemain de cette tournée victorieuse que Chaoul, David et l'armée juive avaient menée, Chaoul se retrouvait dans son palais. Et ce jour-là, un **esprit divin mauvais souffla sur lui.** Il commença à dire des choses incompréhensibles, comme un homme qui perd le contrôle de ses pensées.

Et bien sûr, David était là, comme d'habitude. Il vivait au palais depuis un moment déjà, et il **jouait de la harpe pour apaiser le roi**.

Mais le texte nous dit que pendant cet épisode, Chaoul tenait sa lance en main. Et tout d'un coup, une **idée diabolique** lui est venue. Il s'est dit : "Je vais faire mine de **lancer la lance très fort contre le mur**, comme pour me défouler, mais je vais choisir une **trajectoire qui passera par David**. Comme ça, la lance **traversera son corps** et ira ensuite se planter dans le mur. Et je dirai que c'était un accident..." Mais pour que la ruse fonctionne, il fallait que la lance ait suffisamment de puissance.

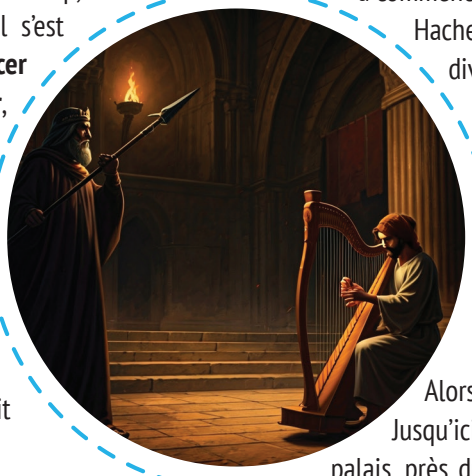

Chaoul, qui était un homme très grand et très fort, a rassemblé toute sa force et a envoyé la lance avec une **violence extrême** vers le mur. Un lancer qui, normalement, aurait pu traverser le corps de David et aller se planter dans la pierre. Mais, d'une manière absolument miraculeuse, grâce à la ***Hachga'ha Pratit* d'Hachem** – cette surveillance parfaite qu'Hachem exerce sur ses justes – David a été sauvé.

À ce moment-là, David avait les **yeux plongés sur les cordes de sa harpe**. Il ne regardait même pas Chaoul. Il ne voyait pas ce qui se passait autour de lui. Et pourtant, au bon moment, David lève la tête. Il voit Chaoul lancer sa lance vers lui. Et spontanément, sans réfléchir, il se déplace, comme par **réflexe**.

La **lance le frôle**, mais ne le touche pas. Elle continue sa course et se plante dans le mur, exactement comme Chaoul l'avait prévu... sauf **qu'Hachem a tout déjoué**. Le texte ne le dit pas, mais on peut imaginer que Chaoul a dû s'excuser, peut-être même qu'il a remercié Hachem que David n'ait pas été blessé.

Mais voilà que quelques minutes plus tard, Chaoul **recommence la même chose** une deuxième fois. Il prend à nouveau sa lance, il vise, il lance, et encore une fois, **David lève la tête au bon moment**, il s'écarte, et la lance passe à côté. Encore une fois, il est sauvé.

Et là, le texte nous dit quelque chose de très fort : Chaoul a commencé à avoir **peur de David**. Il a vu que Hachem était avec David, que le souffle divin reposait sur lui, et en même temps, il sentait que Hachem s'était retiré de lui. Ces deux choses-là, la montée de David et la chute de Chaoul, se produisaient en même temps. Et cette peur intérieure a commencé à grandir en lui.

Alors, Chaoul a décidé d'éloigner David. Jusqu'ici, David restait en permanence au palais, près du roi. Mais maintenant, **Chaoul ne voulait plus de sa présence**. Il ne voulait plus le voir tout le temps.

Il l'a gardé uniquement pour les moments où il avait **besoin de lui pour jouer de la harpe**. Et le reste du temps, il l'a nommé général d'armée sur mille soldats, espérant secrètement qu'il mourrait à la guerre.

Mais au lieu de cela, David réussissait dans toutes ses entreprises. À chaque mission, chaque combat, chaque décision, Hachem était avec lui, et tout le monde le voyait. C'était évident que la **main d'Hachem le guidait**.

Chaoul voyait cette réussite, et cela le remplissait d'encore plus de peur. Il comprenait que David était soutenu par Hachem, et que **lui-même n'avait plus ce mérite**.

Le texte conclut en disant que tout Israël, et en particulier les tribus de Yéhouda, aimaient David. Pourquoi ? Parce que David allait et venait devant eux, il était **proche du peuple**, simple, accessible. Ce n'était pas un chef de guerre qui restait derrière les lignes, bien protégé. Non ! David allait en **tête de chaque combat**, avec courage, et le peuple le voyait.

Chers enfants, cette histoire nous montre que lorsqu'une personne agit avec sincérité, humilité et Émouna, Hachem l'accompagne et la protège, même dans les moments les plus dangereux. Et quand on reste fidèle à Hachem, comme David, on mérite que toute la réussite vienne d'en-Haut.

Daniel – Chapitre 11, versets 35 à 39

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Chers enfants, nous continuons aujourd'hui notre étude passionnante du livre de Daniel. L'ange Gabriel parle toujours à Daniel et lui dévoile ce qui se passera dans un **futur très lointain.**

Mais avant ce moment-là, **l'orgueil de l'empereur de Rome atteindra des sommets**. Il deviendra tellement arrogant qu'il ne prêtera même plus attention aux divinités que ses propres ancêtres avaient servies. Et pourtant, l'une de ces divinités était connue sous le nom de *Tsédek*, un nom qui désignait une sorte de déesse païenne de la justice. Même à celle-là, il ne montrera **aucun respect**.

Et il ne respectera pas non plus le peuple juif, qui occupe pourtant une **place si élevée dans le monde spirituel**. Il méprisera leur grandeur, leur rôle, leur lien avec Hachem.

Et bien sûr, à forte forte raison, il ne cherchera même pas à honorer une quelconque divinité, ni fausse ni véritable. Même le D.ieu unique et véritable, Créateur du monde, il ne le **craindra pas**. Il vivra dans un orgueil total, comme s'il était lui-même un dieu, comme si **rien ni personne ne pouvait l'arrêter**.

Il s'enorgueillira surtout dans ses nombreuses conquêtes. Lorsqu'il arrivera dans des régions étrangères, il agira avec beaucoup de ruse. Il **fera semblant de respecter les idoles** qui gouvernaient ces territoires. Il fera croire aux peuples locaux qu'il honorait lui aussi leurs divinités, comme s'il recevait lui-même l'ordre d'en haut de les servir. Mais tout cela ne sera qu'un **jeu d'acteur**.

Ce comportement n'était en réalité qu'une stratégie pour tromper les cœurs. Il voulait séduire les héritiers de ces idoles, ceux qui croyaient encore à ces cultes, pour les **soumettre plus facilement à son autorité**. Il faisait comme s'il était un adorateur parmi eux, pour **mieux les manipuler**. Il faisait semblant d'être un fidèle, pour **mieux régner**.

Il faisait comme s'il en recevait, lui aussi, l'ordre divin… mais ce n'était qu'une comédie, un masque, un **stratagème de domination**.

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Chlomo *Hamélekh* nous enseigne : "Les mots du sage, **prononcés avec douceur**, sont acceptés." (*Kohélet* 9, 17)

LE CAS DE LA SEMAINE

En classe, Chim'on appelle Réouven, et mime des grimaces en montrant du doigt Gad.

QUESTION

Réouven doit-il regarder les grimaces de Chimon ?

Réponse

Réouven ne doit pas regarder les grimaces de Chim'on qui dénigrent Gad. Le **mode de transmission** ne **retire rien de la gravité de la médisance**, qu'il soit écrit, oral ou par allusion.

HISTOIRE

À l'occasion du Chabbath *Mévarekhin*, ce Chabbath spécial où nous bénissons le mois d'Eloul qui approche à grands pas - oui, déjà ce samedi soir ! -, je voudrais vous raconter une histoire très émouvante. Cette histoire va nous plonger dans **l'atmosphère unique du mois d'Eloul**, un mois tout particulier où chacun de nous est invité à faire un **grand travail sur soi-même**, pour **grandir** et **s'améliorer**. Alors, préparez-vous à cette belle histoire qui va nous inspirer à mieux comprendre ce **mois si précieux** !

L'un des directeurs d'une grande *Yéchiva* en Israël avait pour habitude de faire un voyage chaque année en Amérique, afin de recueillir des fonds pour **soutenir son institution**, qui accueillait tant de jeunes élèves studieux et sérieux.

Un jour, lors de ce voyage, on lui parla d'un **donateur très généreux** qui habitait au 10e étage d'un immeuble. Ce donateur était connu pour sa grande générosité, mais aussi pour son humilité. Le directeur décida alors de lui rendre visite, plein d'espoir et de respect.

Le directeur de la *Yéchiva* avait une habitude bien particulière : il **n'utilisait jamais les ascenseurs** des immeubles où il se rendait. Il pensait que, puisqu'il ne vivait pas là et ne **participait pas au paiement des charges**, il ne pouvait pas en profiter. Par respect pour les habitants, il préférait donc monter à pied, étage par étage, avec patience et humilité.

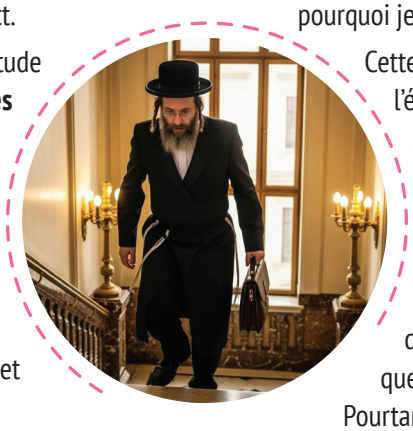

Cette fois-ci, ce ne fut pas une mince affaire, car il lui fallait gravir les **dix étages à pied**. Quand enfin il sonna à la porte du donateur, il était tout rouge, le visage chaud, et légèrement **essoufflé par l'effort**. Lorsque le donateur lui ouvrit la porte et entendit sa demande, il répondit avec regret : "Je suis désolé, mais je viens justement de distribuer la **totalité de la somme que j'avais prévue de donner cette année**."

Après l'avoir salué, le directeur redescendit à pied, en se disant que tout vient ***Min Hachamaïm*** (du Ciel) et que, quoi qu'il arrive, c'est **pour le bien**.

L'année suivante, le directeur de la *Yéchiva* décida de retenter sa chance. Avec la même détermination, il monta à nouveau les dix étages, plein d'espoir. Mais, une fois arrivé, le donateur lui donna la **même réponse que l'année précédente** : malheureusement, il avait déjà distribué tout ce qu'il avait prévu de donner cette fois-ci aussi.

La même histoire se répéta pendant **six longues années**. Puis, la septième année, le donateur ouvrit la porte et dit, surpris : "Rav, je me demande **pourquoi vous prenez la peine de revenir ici chaque année**. N'avez-vous pas compris que, pour certaines raisons, je ne souhaite pas faire de don à votre *Yéchiva* ?"

Le Rav répondit calmement : "Je suis remonté parce que vous n'êtes **pas le premier à me poser cette question** aujourd'hui. Même le *Yétser Hara'* m'a déjà demandé pourquoi je continue à monter chaque année."

Cette réponse renforça encore davantage l'étonnement du donateur, qui demanda à nouveau : "Alors, pourquoi continuez-vous malgré tout à monter chaque année ?"

Le rabbi répondit avec calme et conviction : "Depuis plusieurs années déjà, le *Yétser Hara'* me pose cette même question, et il ne cesse pas de me la poser. Pourtant, à chaque fois, je choisis de continuer à monter, car je me suis dit que puisque lui ne renonce pas à m'embêter, moi non plus, je ne **renoncerai pas à monter**. C'est pour cela que je continue, chaque année, à gravir ces dix étages."

La suite de l'histoire ne nous dit pas si, cette année-là, le donateur a finalement donné ou non. Mais ce qui est vraiment important, c'est le message que cette histoire nous transmet : dans la vie d'un Juif, il y a un **combat permanent contre le *Yétser Hara'***, cet ennemi intérieur qui ne cesse jamais d'essayer de nous décourager, de nous faire **abandonner nos objectifs.**

Pourtant, tout comme lui ne renonce jamais à nous tester, nous aussi devons faire preuve de **persévérance** et ne **jamais renoncer aux buts** que nous nous sommes fixés. C'est cette attitude, cette force intérieure, qui nous permet de **grandir et d'avancer sur le chemin de la Torah et de la vérité.**

Alors, chers enfants, à l'approche du mois d'Eloul et de *Roch Hachana*, rappelons-nous que c'est le moment idéal pour combattre notre *Yétser Hara'* avec courage et détermination. Comme le Rav qui montait chaque année sans jamais abandonner, nous aussi devons persévérer dans notre travail sur nous-mêmes, pour être prêts à accueillir une nouvelle année pleine de bénédictions et de joie. C'est ainsi que nous avançons sur le chemin de la Torah, avec confiance et espoir.

Question

Réouven doit de l'argent à Yéhouda, mais il est **sans ressources** et ne peut pas rembourser.

Un jour, un proche lui offre un **manteau de grande valeur**. Comme le manteau ne lui convient pas, il le dépose sur un banc près de chez lui, accompagné d'un petit panneau invitant quiconque le souhaite à le prendre. Méir passe par là quelques instants plus tard, **voit le manteau posé sur le banc et le prend**, puis rentre chez lui.

Peu après, Yéhouda, le créancier, apprend ce qui s'est passé. Il se rend chez Méir et dit : "Ce manteau ne t'appartient pas. Réouven me doit de l'argent. Ce bien aurait dû servir à rembourser sa dette, je le réclame." Mais Méir lui répond : "Réouven l'a clairement abandonné, il a **renoncé à toute propriété dessus**. Je l'ai pris de manière honnête, ce manteau est donc à moi."

GUEMARA

? *Yéhouda peut-il prétendre avoir priorité sur le manteau après que Reouven lui doit de l'argent ?*

A toi !

- *Choul'han 'Aroukh et Rama 'Hochen Michpat 245, 10*
- *Taz sur le Rama Ba'al 'Hov*

RÉPONSE

Le *Rama* explique que lorsqu'une personne reçoit un cadeau puis s'en défait, si elle a un créancier, ce dernier a la **priorité sur cet objet**. Le *Taz* précise que, puisque cette personne doit de l'argent à autrui, elle n'a **ni le droit moral ni le droit juridique** de se défaire d'un bien qui pourrait servir à rembourser sa dette. C'est pourquoi le *Rama* tranche que si elle s'en est débarrassée, **le créancier peut réclamer l'objet**.

Ainsi, dans notre cas, Yéhouda a le droit de réclamer le manteau, qui lui revient avant toute autre personne.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*